

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)

Édition du 13/06/2022

Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2022-04

Les annexes et documents mentionnées dans les délibérations ou arrêtés, sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Edition du 13/06/2022

_	_					
D	Δ	~	c	ı	n	n

D 2022-05 : Attribution du marché 2022A04 Fourniture et installation d'un module d'entraînement sur fréel	
<u>Arrêtés</u>	
2021 - HS - 1719 Arrêté - Habilitation électrique	2
2022 - HS - 1074 Arrêté Conduite chariot automoteur de manutention	



DÉCISION DU PRESIDENT

D 2022 - 05 : Attribution du marché 2022A04 Fourniture et installation d'un module d'entraînement sur feu réel.

Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu la délibération n° CA 2021-36 du 20/09/2021 donnant délégation au président pour « prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée ».

Considérant que la publicité a été envoyée le 25 janvier 2021 au BOAMP national, sous le n° 22-12181.

Considérant que le DCE a été mis en ligne le 25 janvier 2022 sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com.

Considérant que 4 plis ont été reçus sur la plate-forme achatpublic.com dans le délai imparti et sont constitutifs de 2 offres (le candidat JVDH Innovation ayant déposé 3 plus consécutifs).

Considérant que la candidature présentée par la société JVDH INNOVATION (39100 Jouhe) dans le cadre de la procédure lancée en procédure adaptée pour le marché 2022A04 est complète.

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres proposée par le groupement des services techniques dans le tableau d'analyse signé par le directeur départemental le 0,2 MAI 2022 que l'offre de la société JVDH INNOVATION est une offre économiquement avantageuse,

Décide

Le marché 2022A04 pour la fourniture et l'installation d'un module d'entrainement sur feux réels est attribué à la société JVDH Innovations pour son offre de base assortie des prestations supplémentaires suivantes : isolation thermique de la zone de feu intégrée et décalée, protection de plancher en zone d'observation et maintien des panneaux combustibles en zone de combustion.

Le marché est attribué pour un montant total de 69 917 € HT.

A Chartres, le 13 MAI 2022

Le président,

Christophe LE DORVEN



Chartres, le 13 décembre 2019 par le préfet : 06/05/2022

DIRECTION Service hygiène, sécurité, qualité de vie en service

Réf.: HS - 2021 - 1719

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles R4226-5 à -7 et R4544-9 à -11;

Vu le décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail ;

Vu la formation suivie et le diplôme obtenu ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrête

Article 1 - À compter de ce jour et au titre de l'année 2022, dans le cadre des missions non opérationnelles, la liste des personnels autorisés à réaliser des missions dans le domaine électrique au sein du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est arrêtée comme indiquée en annexe et ce, jusqu'à la date de fin de validité précisée.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Christophe LE DORVEN

Réception par le préfet : 06/05/2022

ANNEXE ARRÊTÉ HS-2021-1719

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS NON ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
MURAT	Olivier	22/09/2024	Exécutant non électricien basse et haute tensions	В0 Н0 ВS	TBT / BT* HTA*	Installations et équipements électriques du SDIS28 limités aux circuits terminaux où la tension en courant alternatif est ≤400 V ou en continu ≤600 V, avec dispositif de protection contre courts circuits ≤32A en alternatif ou ≤16A en continu et câbles ≤ 6 mm² cuivre	 accéder à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens) pour y réaliser des opérations d'ordre non électrique dans la zone de voisinage simple en HTA intervenir sur une courte durée après mise hors tension remplacer à l'identique un fusible BT, une lampe, un accessoire d'un appareil d'éclairage, une prise de courant ou un interrupteur après mise hors tension raccorder un matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les courts circuits (convecteur, ou sur borniers - dominos,) réarmer un dispositif de protection

*TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt

Réception par le préfet : 06/05/2022

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS NON ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
CLOSIER	Yannick	07/05/2022				Installations et	 pénétrer dans les locaux électriques en BTA, effectuer des interventions de courte durée après mise
DOS SANTOS	Frédéric	03/12/2024	Chargé d'intervention élémentaire et d'opérations spécifiques	BS	TBT / BT*	équipements électriques du SDIS28 limités aux circuits terminaux où la tension en courant alternatif est ≤400 V ou en continu ≤600 V,	hors tension - remplacer à l'identique un fusible BT, une lampe, un
FOURMAS	Franck	08/10/2022					accessoire d'un appareil d'éclairage, une prise de courant ou un interrupteur après mise hors tension - raccorder un élément de matériel électrique à un circuit
GLOTIN	Benoit	08/10/2022					en attente, protégé contre les courts circuits (convecteur, ou sur borniers - dominos,)
LEBÉ	Xavier	07/05/2022		BE manœuvre		avec dispositif de protection contre courts circuits	 réarmer un dispositif de protection réaliser des manœuvres d'exploitation (mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement, branchement
PRÉVOTAT	Philippe	08/10/2022				≤32A en alternatif ou ≤16A en	d'équipements amovibles, mise en marche ou arrêt de matériels), y compris dans la zone de voisinage
RABOUILLE	Gilles	11/09/2023				continu et câbles ≤ 6 mm² cuivre	effectuer des manœuvres de consignation (séparation ou condamnation) sur ordre d'un chargé de consignation [BC]

^{*}TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt

Réception par le préfet : 06/05/2022

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :				
GAUTRON	Loïc	15/10/2023	Exécutant électricien	B1 - B1V	TBT / BT*	Ensemble des installations et équipements électriques du SDIS28	 pénétrer dans les locaux électriques et travailler au voisinage de pièces nues sous tension exécuter, sur instructions d'un chargé de travaux [B2], des travaux électriques, des interventions, des manœuvres hors tension planifiés en assurant sa propre sécurité (balisage, vérification d'absence de tension (VAT)): créer et modifier une installation, remplacer un coffret ou une armoire électrique effectuer des mesurages sans ouverture de circuit 				
CHARON	Franck	11/10/2022					 missions du B1 - B1V [Cf. ci-dessus] effectuer des interventions générales d'entretien et de dépannage non planifiées de courte durée sur un matériel électrique ou une partie d'installation hors tension 				
GALLOPIN	Antoine	11/10/2022	Exécutant électricien Chargé d'interventions générales et de consignation	électricien Chargé	électricien Chargé	électricien Chargé	électricien B1 - E Chargé	B1 - B1V BR - BS	TBT / BT*	Ensemble des installations et équipements	(recherche de pannes ou dysfonctionnements, remplacement de matériels défectueux, mise en service partielle et temporaire d'une installation, remplacement à l'identique d'un fusible BT, d'une lampe, d'un accessoire d'un appareil d'éclairage, d'une prise de courant ou d'un
HULINE	Thierry	11/10/2022		ales et de		électriques du SDIS28	interrupteur après mise hors tension) - réarmer un dispositif de protection - raccorder un élément de matériel électrique à un circuit en				
LESBATS	Didier	11/10/2022					attente, protégé contre les courts circuits (convecteur, ou sur borniers - dominos,) - consigner un ouvrage ou une installation électrique en vue de travaux d'ordre électrique ou non-électrique				

^{*}TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt

Réception par le préfet : 06/05/2022

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :	
BOUQUIN	Vincent	11/10/2022					 pénétrer dans les locaux électriques et travailler au voisinage de pièces nues sous tension créer et modifier une installation, remplacer un coffret ou 	
GERAY	Cédric	15/10/2023	Chargé	BR		Ensemble des	une armoire électrique - réaliser des dépannages ou opérations de courte durée, des remplacements d'appareillages (prises, fusibles, disjoncteurs, minuteries, bornages,), un câblage hors tension	
JAQUES	Pascal	11/10/2022	d'interventions générales, de travaux et de consignation	B1 - B1V B2 - B2V	TBT / BT*	installations et équipements électriques du	 effectuer des recherches de défaut, des mesurages, des contrôles de fonctionnement, des consignations pour son propre compte 	
LAMBERT	Thibaut	15/10/2023		consignation	BC		SDIS28	- consigner ou faire consigner un ouvrage ou une installation électrique en vue de travaux d'ordre électrique ou non- électrique
								- diriger, de manière effective, des travaux électriques planifiés
PRYLOUTSKY	Romain	15/10/2023					 prendre des mesures pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel sous ses ordres (balisage, gestion des consignations,) 	

Réception par le préfet : 06/05/2022

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
LORIDAN	Thibault	30/06/2024	Chargé d'interventions générales, de travaux et de	BR B1 - B1V B2 - B2V	TBT / BT*	Ensemble des installations et	 pénétrer dans les locaux électriques (y compris sous haute tension) et travailler au voisinage de pièces nues sous tension créer et modifier une installation, remplacer un coffret ou une armoire électrique réaliser des dépannages ou opérations de courte durée, des remplacements d'appareillages (prises, fusibles, disjoncteurs, minuteries, bornages,), un câblage hors tension effectuer des recherches de défaut, des mesurages, des contrôles de fonctionnement, des consignations pour son
TRAVERS	Bruno	07/11/2022	consignation Exécutant non électricien haute tension	BC HO	HTA*	équipements électriques du SDIS28	 propre compte consigner ou faire consigner un ouvrage ou une installation électrique en vue de travaux d'ordre électrique ou non-électrique diriger, de manière effective, des travaux électriques planifiés prendre des mesures pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel sous ses ordres (balisage, gestion des consignations,) réaliser des opérations spécifiques de vérification, de mesurage et de manœuvres

Réception par le préfet : 06/05/2022

LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
VANNIER	Emmanuel	02/10/2023	Chargé d'interventions générales, de travaux, d'essais et de	BR B2 - B2V / B2V essai	TBT / BT*	Ensemble des installations et	 pénétrer dans les locaux électriques (y compris sous haute tension) et travailler au voisinage de pièces nues sous tension créer et modifier une installation, remplacer un coffret ou une armoire électrique réaliser des dépannages ou opérations de courte durée, des remplacements d'appareillages (prises, fusibles, disjoncteurs, minuteries, bornages,), un câblage hors tension effectuer des recherches de défaut, des mesurages, des contrôles de fonctionnement, des consignations pour son propre compte
GOUIN	Nicolas	02/10/2023	consignation Exécutant non électricien haute tension	но	HTA*	équipements électriques du SDIS28	 consigner ou faire consigner un ouvrage ou une installation électrique en vue de travaux d'ordre électrique ou non-électrique diriger, de manière effective, des travaux électriques planifiés prendre des mesures pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel sous ses ordres (balisage, gestion des consignations,) réaliser des essais de bon fonctionnement à l'issue d'un dépannage, des essais de réception ou de travaux sur un ouvrage ou une installation, des essais expérimentaux, réaliser des opérations spécifiques de vérification, de mesurage et de manœuvres

*TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt







DIRECTION Service hygiène, sécurité, qualité de vie

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Réf.: 2022 - HS - 1074.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Chartres, le

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles R4323-1 à -5, R4323-29 à -49 et R4323-55 à-57;

Vu l'arrêté du 02 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes ;

Vu la formation au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité suivie :

Vu l'arrêté annuel 2022 relatif à la conduite des appareils de levage n° 2021-HS-1720 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

arrête

Article 1 - À compter de ce jour et au titre de l'année 2022, la liste des personnels autorisés à conduire le chariot automoteur de manutention à conducteur porté en service au sein du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est complétée des agents suivants :

- Loïc BELTRAO

- Tony CORRET

- Frédéric DOS SANTOS

- Maurice IVAN

- Bruno TRAVERS

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Christophe LE DORVEN